

PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte négligent, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de physiothérapeute ou si une plainte est déposée contre vous auprès de votre ordre professionnel ou votre organisme de réglementation. Cette assurance protège les physiothérapeutes en veillant à ce que votre défense juridique soit coordonnée et payée si une réclamation est déposée contre vous. Votre assurance couvre également le coût de l'indemnisation du client ou des dommages.

Détails de la couverture

Régime A

Responsabilité professionnelle	7 000 000 \$ par réclamation 10 000 000 \$ agrégé
--------------------------------	--

Frais juridiques réglementaires	160 000 \$ par réclamation/agrégé
---------------------------------	-----------------------------------

Remboursement des frais défenses criminelles	210 000 \$ par réclamation/agrégé
--	-----------------------------------

Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$ par réclamation/agrégé
---	----------------------------------

Régime B

Responsabilité professionnelle	7 000 000 \$ par réclamation 10 000 000 \$ agrégé
--------------------------------	--

Frais juridiques réglementaires	200 000 \$ par réclamation/agrégé
---------------------------------	-----------------------------------

Remboursement des frais défenses criminelles	250 000 \$ par réclamation/agrégé
--	-----------------------------------

Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$ par réclamation/agrégé
---	----------------------------------

Définitions de la couverture

Frais juridiques réglementaires

L'avenant relatif aux frais juridiques réglementaires couvre les frais juridiques liés à la comparution lors d'une audience disciplinaire auprès d'un organisme de réglementation provincial. En cas de plainte ou d'enquête, les membres auront droit à la protection conférée par une représentation juridique et à une défense de calibre supérieur. Des exemples de ces instances incluent les plaintes alléguant une inconduite professionnelle, l'incompétence, ou l'incapacité.

Remboursement des frais défenses criminelles

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Fonds de thérapie contre les abus sexuels

Toutes les options incluent un financement maximal de 25 000 \$ pour la réadaptation et la thérapie d'une personne qui, en tant que client, a été victime d'abus dans le cadre de la pratique d'un membre assuré en tant que physiothérapeute.

Comment présenter une demande

Veillez contacter l'ACP pour souscrire une assurance responsabilité professionnelle individuelle.

L'Association canadienne de physiothérapie

955, croissant Green Valley, bureau 270 Ottawa, ON K2C 3V4

Téléphone: 613-564-5454

Sans frais : 1-800-387-8679

Courriel : insurance@physiotherapy.ca

Site web : www.physiotherapy.ca

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services Ltd. (BMS).

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour déclarer un sinistre, veuillez appeler Crawford & Company (Canada) Inc. au numéro suivant : 1-877-805-9168 ou envoyer un courriel à BMSclaims@crowco.ca.